

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

A

près les deux années de pandémie liées au covid19, notre commune n'est pas épargnée par cette nouvelle crise qui pénalise très fortement nos concitoyens. La forte inflation et en particulier la hausse du prix de l'énergie et les coûts induits vont toucher l'ensemble des particuliers, des professionnels et des collectivités. Le gouvernement annonce que nous allons devoir mettre en place de « nouvelles habitudes » qui vont s'inscrire dans la durée.

Cette stratégie dite de « sobriété » est fondée sur l'incitation et l'engagement des acteurs et non sur une quelconque coercition. J'en appelle de mes vœux que cela ne soit une « sobriété subie ». Sans attendre, et poursuivant les démarches d'économies d'énergie entamées depuis plusieurs années, le conseil municipal a décidé de réduire les durées d'éclairage public, dans les limites des besoins de la population ; puis en cette période, ne pas entrer dans la morosité et garder l'esprit festif de fin d'année avec l'illumination raisonnée de nos rues. A Marcilly, comme ailleurs, la maîtrise des coûts de l'énergie sera d'une importance capitale et tous les bâtiments publics, salle polyvalente, mairie, agence postale, école, etc seront alignés sur les nouvelles consignes.

Selon une première estimation, avec les données actuelles, et probablement sans bouclier tarifaire pour notre collectivité, le surcoût devrait être de 25 K € à 30 K € pour l'énergie (électricité, fioul) sur le budget 2023. Toutefois, il ne saurait être question de sacrifier la continuité des services publics !

Parmi les nombreux investissements réalisés, comme vous avez pu le constater, la MAM a pris un retard considérable. En effet, la « voyoucratie » de start-up, de grosses entreprises a plongé le chantier dans un véritable cauchemar et malgré nos efforts surréalistes pour éviter le pire scénario celui-ci n'est pas totalement écarté à l'heure où je rédige ces lignes. Néanmoins, l'ouverture de la MAM pourra bien avoir lieu, et je ne manquerai pas de saluer tous les élus, institutionnels et artisans qui ont œuvré pour ce bel outil pour l'accueil des enfants.

Notre commune a l'honneur d'être citée et devenir un lieu de visite pour sa qualité paysagère et plus particulièrement pour son dynamisme exprimé par son fleurissement privé et public, ses décorations originales à plusieurs périodes de l'année. Je salue aussi toutes les actions collectives des associations mais également toutes les initiatives individuelles qui participent pleinement au rayonnement de notre commune sans oublier de souligner le remarquable élan de générosité affiché pour le soutien à « Octobre rose ».

Je suis heureux de pouvoir vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 8 janvier à 11 h à la salle socio-culturelle.

Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette année 2023.

Le Maire,

*Thierry Brunet*

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## Compte rendu en date du 27 janvier 2022

### **SATESE 37 : avis sur les modifications statutaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- ÉMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

### **Subventions aux associations 2021**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00 €
Coopérative scolaire Marcilly	100,00 €
Comité des Fêtes Marcilly	100,00 €
Marcilly de France	100,00 €
Le Gardon de Marcilly	100,00 €
Grain de Sel Marcilly (bibliothèque, 554 x 2 €)	1 108,00 €
Téléthon	80,00 €
Collège P. Baudry Nouâtre (23 élèves x 15 €)	345,00 €
Association sportive du collège P. Baudry	100,00 €
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00 €
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00 €
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00 €
Club de Gymnastique Marcilly	100,00 €
Prévention Routière Tours	30,00 €
CPIE	30,00 €
Comice Agricole Arrondisst Chinon	60,00 €
MFR Sorigny	80,00 €
Campus des métiers et de l'artisanat	80,00 €
<b>Total</b>	<b>2 813,00 €</b>

### **Option assujettissement TVA - MAM**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :  
- D'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du local situé 2 rue des Ecoles  
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités d'inscription de son assujettissement à la TVA.  
- D'autoriser Monsieur le Maire à en faire la demande auprès du Service des Impôts des Entreprises.

### **Convention COGESTEP**

Le Conseil municipal décide d'accepter les modifications apportées à la convention intercommunale Nouâtre/Maillé/Marcilly-sur-Vienne pour le traitement, par la station d'épuration de Nouâtre, des eaux usées provenant des communes de Maillé et Marcilly, portant sur le fonctionnement du comité de gestion,

### **Rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne**

Vu l'avis du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2021 portant sur le rapport d'activités 2020 de la CCTVV, Chaque maire des communes membres de la CCTVV est chargé de le communiquer à son conseil lors de sa prochaine réunion.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

## Compte rendu en date du 25 février 2022

### **Attribution des lots du marché de la MAM**

Le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) a fait l'objet d'un marché où 3 lots étaient proposés. A la clôture du marché, la commission « bâtiments, appels d'offres » propose de retenir les offres suivantes :

SPIE BATIGNOLLES	LOT 1	41 326,05 € HT
TECHNOPIEUX	LOT 2	19 290,68 € HT
OZENTO	LOT 3	284 000,00 € HT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

lot 1 SPIE BATIGNOLLES

lot 2 TECHNOPIEUX

lot 3 OZENTO

### **Mise en place d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ouverture d'une ligne de trésorerie sera nécessaire pour régler les artisans de la MAM en attendant les subventions sollicitées. Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole de Sainte-Maure-de-Touraine

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de **300 000,00 Euros (Trois cent Mille Euros)** dans les conditions ci-après indiquées.

Les conditions de la ligne de trésorerie que La Commune de Marcilly-sur-Vienne décide de contracter auprès du Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant :	300 000 Euros
Durée :	un an maximum
Taux d'intérêt applicable :	index variable * Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0,000 % + marge de 0,83 %

Une commission d'engagement de 450 € 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120 €  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Emprunt pour le marché de la MAM**

En vue de financer les travaux liés à la construction d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 110 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne Loire Centre (1,65 %) et du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou (1,20 %),

et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide  
De retenir le Crédit Agricole au taux fixe de 1,20 % pour une durée de 20 ans – Amortissement progressif – Échéances constantes.

Les frais de dossier s'élèvent à 165 euros.

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## **Demande de subvention des amendes de police**

Monsieur le Maire explique que la rue de Cambraye est définitivement intégrée dans la zone urbaine et a vu apparaître des constructions nouvelles d'où le besoin de créer un cheminement piétonnier et une mise en sécurité par le reprofilage de la voirie.

Le Conseil municipal, Considérant que le projet proposé peut bénéficier de l'aide au titre des amendes de police 2022 pour aider au financement de ces travaux, Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT	FINANCEMENTS
Travaux 34 077,00 euros	Amendes de police 8 000,00 euros Autofinancement 26 077,00 euros
34 077,00 euros	34 077,00 euros

## **Avis sur maquette budgétaire du SIEPVV**

En vue de voter le budget 2022, le Président du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Val de Vienne (SIEPVV) a présenté aux 5 communes adhérentes deux maquettes budgétaires avec leur participation correspondante.

Les maquettes font apparaître pour la première une participation élevée des communes pour un total de 320 012,10 € et pour la seconde 305 012,10 €

Compte tenu de la situation financière du SIEPVV, un avis est demandé à chaque commune avant le vote du budget. Après avoir étudié les deux maquettes, le Conseil municipal décide de proposer au Président du SIEPVV la maquette d'un montant de 305 012,10€.

## **Compte rendu en date du 10 mars 2022**

### **Vote du taux des taxes**

Monsieur le Maire explique :

Pour 2022, la loi des finances annonce une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 3,4%.

Au regard des investissements pour l'année 2022, le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 1,5 % pour un produit fiscal attendu de 163 683 €

Taxes	+ 1,5 %
Foncier bâti	33,94 %
Foncier non bâti	38,52%
Produit fiscal	163 683 €

Approbation des comptes de gestion 2021 : commune et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme

par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **Approbation du compte administratif communal 2021**

Monsieur Philippe Doreau explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 pour le budget communal :

2021	Resultat de clôture N-1	Part affectée à l'invest.	Resultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	501,02 €	0,00 €	- 51 979,83 €	- 51 478,81 €
Fonctionnement	195 480,84 €	18 467,98 €	66 837,25 €	243 850,11 €
Total	195 981,86 €	18 467,98 €	14 857,42 €	192 371,30 €

## **Affectation du résultat du budget principal**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 156 371,30 € au compte R 002

Solde d'investissement reporté : 51 478,81 € au compte D 001  
Affectation du résultat : 87 478,81 € titre au compte 1068

## **Approbation du compte administratif du budget assainissement 2021**

Monsieur Philippe Doreau explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 pour le budget assainissement :

2021	Résultat de clôture N-1	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	14 465,54 €	1 401,35 €	15 866,89 €
Fonctionnement	8 642,52 €	- 11 115,00 €	- 2 472,48 €
Total	23 108,06 €	- 9 713,65 €	13 394,41 €

## **Affectation du résultat du budget assainissement**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté : 2 472,48 € au compte D 002

Solde d'investissement reporté : 15 866,89 € au compte R 001  
Affectation du résultat : 0 € au compte 1068

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

## **Vote du budget communal 2022**

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>546 448,80 euros</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>540 815,68 euros</b>

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, le budget communal de l'année 2022.

## **Vote du budget assainissement 2022**

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>64 863,00 Euros</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>39 385,63 Euros</b>

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, le budget unique du service d'assainissement de l'année 2022.

## **Compte rendu en date du 31 mars 2022**

### **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Monsieur le Maire explique qu'à l'élaboration du budget, une erreur d'article est survenue qui empêche la signature de l'emprunt. Il fallait imputer l'emprunt en 1641 et non en 1348.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

Section d'investissement

Recettes

Compte 1641 Emprunt + 110 000 Euros

Compte 1348 Autres - 110 000 Euros

## **Compte rendu en date du 3 mai 2022**

### **Préambule :**

Monsieur le Maire informe que le 4ème adjoint Gérard Amirault a présenté sa démission pour raison personnelle auprès de Mme la Préfète. Elle sera effective dès réception du courrier d'acceptation par la Préfecture.

### **Création bail professionnel pour la Maison d'Assistants Maternels (MAM)**

Monsieur le Maire explique que la MAM sera mise à la location à l'association « Aux jardins des sourires » dès son ouverture. Celle-ci est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Un bail professionnel sera proposé pour une durée de 6 ans. Le Conseil municipal devra délibérer sur le montant du loyer qui sera indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à louer le bâtiment à l'association « Aux jardins des sourires » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Accepte la création d'un bail professionnel où le montant du loyer fera l'objet d'une autre délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail professionnel ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la conclusion du bail.

Fixation montant loyer de la Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Le Conseil municipal, à l'unanimité attribue la location à l'association « Aux jardins des sourires » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et fixe le montant du loyer à 450 € TTC. Il sera indexé sur l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

### **Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention en date du 31 mars 2022 émanant de La Maison Familiale et Rurale de Noyant-de-Touraine pour des actions dans le domaine de l'éducation et la formation des jeunes et des adultes. La MFR accueille actuellement un jeune de la commune en classe de 4<sup>e</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention à la MFR du Val de Manse de Noyant-de-Touraine de 80,00 euros.

### **Rétrocession des chemins ruraux**

Par délibération en date du 9 novembre 2021, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux n°s 23, 24, 27 et 29 situés aux hameaux Les Brillons (n° 23), La Groie (n° 24), Cambraye (n° 27) et Les Perrières (n° 29).

L'enquête publique s'est déroulée du 22 mars au 05 avril 2022 et aucune observation n'a été formulée par le commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée,

Monsieur le Maire propose :

De désaffecter les chemins ruraux :

- n° 23 d'une contenance de 259 m<sup>2</sup>

- n° 24 d'une contenance de 499 m<sup>2</sup>

- n° 27 d'une contenance de 457 m<sup>2</sup>

- n° 29 d'une contenance de 282 m<sup>2</sup>

en vue de leurs cessions.

De fixer le prix de vente des chemins ruraux à 1 € le m<sup>2</sup>.

De répartir les frais du commissaire-enquêteur et les frais de parution sur les journaux locaux entre les acquéreurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de répartir les frais de la façon suivante : 1 € le m<sup>2</sup> suivant la contenance de chaque chemin, ajouter les frais du commissaire-enquêteur soit 1311,50 €/4 ainsi que les frais de parution soit 1866,90 €/4.

Le coût pour chaque chemin, bornage compris, sera :

CR 23 : 1 924,56 € CR 24 : 2 177,52 € CR 27 : 2 122,56 €

CR 29 : 1 076,60 € (le bornage a déjà été réglé par le propriétaire)

Décide de mettre en demeure les propriétaires riverains en vue d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre une copie du dossier au service du cadastre pour modification cadastrale.

## **Ouverture poste Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe**

Suite aux nouvelles conditions d'avancement de grade, un adjoint technique de la commune peut y prétendre en passant d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe à Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet à compter du 13 juin 2022.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposé. Le tableau des emplois est modifié à compter du 13 juin 2022.

Par conséquent, le tableau des effectifs devient :

Grade	Effectif	Temps
Filière administrative		
Rédacteur	1	35/35 <sup>e</sup>
Adjoint Administratif	1	15/35 <sup>e</sup>
Filière technique		
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	35/35 <sup>e</sup>
Adjoint Technique	1	35/35 <sup>e</sup>

## **Compte rendu en date du 28 juin 2022**

### **Révision du loyer communal sis 15 rue Principale**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre l'indice de référence des loyers et d'appliquer la variation annuelle de + 1,61 % sur le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir d'effectuer un affichage de la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique sur le site de la commune.

Cependant, pour répondre à une population ne disposant pas d'outil informatique, la publicité par affichage sera maintenue à l'entrée de la mairie.

### **Renouvellement du matériel informatique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les devis proposés par la société 2CBI concernant le renouvellement du matériel informatique au secrétariat de mairie pour un montant total de 2 472 € TTC (en investissement) et du rem-

placement du disque dur de l'ordinateur de la bibliothèque 210 € TTC (en fonctionnement).

### **Avenant n°1 Marché de la Maison d'Assistants Maternels**

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par la société SPIE BATIGNOLLES, constituant l'avenant n° 1 au marché, pour un montant total de 2 226,00 euros HT afin de réaliser une rampe en acier galvanisé.

## **Compte rendu en date du 8 septembre 2022**

### **Élection du 4<sup>e</sup> adjoint suite démission**

#### **1.1 Élection d'un nouvel adjoint**

Monsieur Mathieu Soubise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>e</sup> adjoint, et a été immédiatement installé

#### **1.2 Indemnités de fonction du nouvel adjoint**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide avec effet immédiat de fixer le montant de l'indemnité au même taux que l'adjoint démissionnaire. Le montant alloué de l'indemnité sera de 10,70% du montant de l'indice brut maximal de la Fonction Publique Territoriale, conformément à l'article L2123-24 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Désignation d'un délégué pour le SMAEP et le syndicat Cavités 37**

Suite à la démission du 4<sup>e</sup> adjoint, Monsieur Amirault Gérard il est nécessaire de procéder à son remplacement dans les syndicats ou il avait été désigné.

#### **Après le vote, sont élus :**

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Maillé-Draché-Marcilly-Nouâtre :

*Délégués Titulaires* : Messieurs Benoît Vandendorpe, Mathieu Soubise et Madame Isabelle Guerin

*Délégués Suppléants* : Mme Caroline Antoine, M. Quentin Minier

Cavités 37 :

*Délégué Titulaire* : M. Mathieu Soubise

*Délégué Suppléant* : Mme Catherine Gallwa

### **Proposition d'un élu représentant la CCTVV pour le SMICTOM**

Suite à la démission du 4<sup>e</sup> adjoint, Monsieur Amirault Gérard il est nécessaire de proposer à la CCTVV un remplaçant pour le titulaire et le suppléant du SMICTOM.

Sont proposés :

*Délégué Titulaire* : M. Benoît Vandendorpe

*Délégué Suppléant* : M. Mathieu Soubise

### **Avenant à la convention Fourrière animale**

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2014 décidant de confier à la Société Fourrière Animale 37 à Rivarenes la récupération des animaux errants et dangereux sur le territoire de la commune, et autorisant le Maire

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

à signer la convention entre la Commune de Marcilly-sur-Vienne et la Société Fourriere Animale 37, Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention de récupération d'animaux visant à modifier l'article 6 « tarifs et conditions de paiement » à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

## **Modification prise d'effet du contrat de location de la MAM**

Après avoir délibéré le 3 mai 2022, Monsieur le Maire explique que la date d'effet du contrat de location de la MAM à l'Association « Aux jardins des sourires » doit être modifiée compte tenu du retard pris dans les travaux.

Par conséquent, le bail professionnel rédigé par le notaire devrait débiter au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la prise d'effet du contrat de location au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## **Passage à la M57**

Le Conseil Municipal approuve le passage de la commune de Marcilly-sur-Vienne à la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Marcilly-sur-Vienne (la collectivité appliquera la M57 abrégée).

## **Devis pompes assainissement**

Les pompes d'assainissement situées Rue du Moulin et aux Mariaux sont défectueuses et nécessitent la mise en place de nouvelles pompes.

La proposition de la société SOGEA comprend la fourniture d'une pompe Caprari et d'une pompe KSB. Elle est proposée pour un montant de 3 665,42 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition présentée par la société SOGEA, pour un montant total de 3 665,42 € HT.

## **Plantation d'arbres de la laïcité**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une rencontre avec Mme la Directrice de l'école primaire pour effectuer le point sur l'année scolaire écoulée. Au-delà des quelques travaux à réaliser durant la période de vacances scolaires, l'idée conjointe de planter deux arbres dans la cour de l'école a été émise pour compléter la présence du seul tilleul existant. Ces arbres, à l'instar des actions entreprises dans de nombreuses écoles, revêtent un caractère symbolique dans une cour d'école.

Selon la coutume, les arbres de la laïcité sont très souvent plantés le 9 décembre en référence à la loi du 9 décembre 1905, date de proclamation de la séparation des églises et de l'Etat. C'est l'un des grands principes fondateurs de la République française repris dans l'article Premier de la constitution de 1958 « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». La laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire, et de changer de conviction. D'autre part, ces arbres sont une réponse face aux grandes préoccupations

environnementales et permettront de mieux supporter les fortes chaleurs dues au dérèglement climatique.

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la plantation de deux arbres de hautes tiges dans la cour de l'école et de trois dans le terrain scolaire, à proximité de l'école, réunissant ainsi les valeurs de la laïcité et la création d'îlots de fraîcheur durant les fortes chaleurs.

## **Compte rendu en date du 13 octobre 2022**

### **Décision modificative n°2 – Budget Assainissement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide les autorisations spéciales de virements de crédits pour abonder le chap 67 et couvrir le montant de la participation au fonctionnement de la station d'épuration à Nouâtre.

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 6743 Subvention exceptionnelle de fonctionnement	+ 960.00 Euros
Compte 6156 Maintenance	- 960.00 Euros
Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

– que l'amortissement obligatoire<sup>1</sup>, ou sur option<sup>2</sup>, des immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;

– que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;

– de fixer à 500 € TTC le seuil des biens de faible valeur qui seront amortis sur un seul exercice;

– que sera appliqué l'amortissement par composants, au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;

– de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun ;

– de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;

– de constituer une provision pour créances douteuses à compter de l'exercice 2023, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

N + 2 : 15 %, N + 3 : 40 %, N + 4 et au-delà : 70 %.

### **Avis sur la demande d'autorisation de la 14<sup>e</sup> BSMAT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis négatif à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la 14<sup>e</sup> BSMAT en vue de la régularisation administrative de son établissement pour les raisons suivantes :

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions des articles L.2321-2-27° (communes et groupement de communes de plus de 3 500 habitants) et R.2321-1 du CGCT.

<sup>2</sup> Sur décision de l'assemblée délibérante.

# Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Difficultés d'apporter une réponse concrète et précise sur les nombreux points du dossier au regard de l'absence des pièces annexées.

Absence de l'impact amené par les travaux de réalisation des bassins et la destination des terres évacuées, probablement polluées et le trafic de camions sur la traversée de la commune.

Le positionnement géographique de la commune de Marcilly-sur-Vienne est erroné et non prise en compte des documents PLUI et du SCOT.

Monsieur le Maire consignera, sur le registre d'enquête publique avant la clôture, les remarques du Conseil.

## **Révision des tarifs de location de la salle des fêtes**

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont restés inchangés depuis 2019. Après deux années sans location à cause du Covid, l'année 2022 a repris son rythme en retrouvant les associations pour la pratique de leurs activités respectives et les particuliers pour fêter divers évènements.

L'année dernière la salle des fêtes a fait l'objet de travaux en installant une pompe à chaleur afin de réduire les coûts importants d'électricité. Cette démarche apporte un confort supplémentaire pour les usagers en offrant la climatisation l'été.

Cependant, la situation actuelle doit faire face à l'envolée du prix de l'énergie et se tourner vers la sobriété énergétique. Par conséquent, après réflexion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'application des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Voir en page 26.

## **Eclairage public**

Depuis 2013, l'acquisition d'une horloge astronomique a permis à la commune de gérer sa plage horaire de l'éclairage public avec le créneau suivant : allumage à 6 h 30 et coupure à 23 h.

Suite à la demande de sobriété énergétique et l'envolée des tarifs énergétiques, il est nécessaire de réétudier ces horaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- le nouveau changement d'horaire pour l'éclairage public : allumage 6 h 30 et extinction 22 h sur les 4 points (mairie, rue de Cambraye, le rond-point et Les Mariaux).
- de modifier l'horaire de l'éclairage des spots pour le commerce en les laissant allumés jusqu'à 23 h vendredi, samedi et dimanche et 22 h les autres jours. Il n'y aura pas d'éclairage le matin.

- de garder les illuminations de Noël en réduisant la quantité et la période soit, du 8 décembre au 10 janvier compte-tenu de la basse consommation des guirlandes.

## **Sobriété énergétique**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des économies d'énergie relèvent de démarches entamées depuis plusieurs années par la municipalité. Il propose de les poursuivre en appliquant une réduction du chauffage en durée et en amplitude selon les activités pour la salle socioculturelle lors du prêt aux associations. Les préconisations sont les suivantes : 19° C pour le chauffage et 26° C pour la climatisation. Une réunion de sensibilisation avec les présidents d'associations devra être organisée prochainement.

Après avoir entendu les propositions,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place des préconisations sur la sobriété énergétique.

## **Plan de préservation des ressources en eau**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de poursuivre les actions engagées les années précédentes pour préserver les ressources en eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'équiper les bâtiments de récupérateurs d'eau de pluie, tels que l'école pour l'arrosage du potager et autres bâtiments pour l'arrosage des massifs fleuris. De plus, la vigilance sera mise sur l'achat de plantations moins gourmandes en eau et par l'utilisation du paillage.

## **MAM : avenants clôture et aménagement terrain**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir la SARL Thibault TP pour l'aménagement du terrain pour 1 911 € HT.

Décide de retenir la SARL H2P Jardins pour la clôture et le portail pour 2 733,23 € HT

## **SATESE 37 Rapport annuel 2021**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2021 du SATESE relatif aux caractéristiques du service de l'assainissement non collectif, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

## **Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités de la CCTVV, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.



## COMMÉMORATIONS DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE

Après deux années de restrictions sanitaires les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont pu se tenir sans limitation du nombre de participants, ce qui explique une plus grande présence des habitants cette année aux deux commémorations.

Le maire, Thierry Brunet, à chacune des cérémonies, a lu le discours des ministres en charge des anciens combattants, celui de Geneviève Darrieussecq le 8 mai et celui de Sébastien Lecornu et Patricia Miralès en novembre.

Les deux textes ont évoqué les horreurs de la guerre, le courage des soldats et des résistants, la nécessaire reconstruction et l'espoir d'un monde en paix après ces années d'affrontement. En 1918 on croyait à « la der des ders », après 1945 à une Europe épargnée par la guerre. Mais, en filigrane de chacun des discours, a été évoqué le fait que « la guerre a eu lieu, la guerre a lieu » et qu'elle est de retour sur notre continent.

Les cérémonies, après une minute de silence, se sont conclues par le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts et par la remise, le 8 mai, de l'insigne des porte-drapeaux à l'adjutant Jean-Yves Jobert.



## UNE JOURNÉE À LA FERME

Le lundi 14 mars 2022 les jeunes agriculteurs de Sainte-Maure-de-Touraine ont organisé une journée pédagogique sur la ferme de la famille Massé. Une centaine d'élèves des écoles de Marcilly-sur-Vienne et de Rilly-sur-Vienne ont été accueillis par les organisateurs qui les ont répartis dans six ateliers différents. Les écoliers ont en effet pu s'initier à la culture des céréales avec la coopérative COC, à l'alimentation bovine, à la dégustation de produits laitiers avec une initiation à la traite, à la transformation fromagère, à l'apiculture et à la fabrication de farine.

Le but de cette journée fut de sensibiliser les enfants à l'agriculture et aux produits locaux par la découverte du monde rural.

Faisant suite à cette journée les jeunes agriculteurs ont organisé une ferme ouverte le dimanche 29 mai. Les visiteurs ont pu participer à une randonnée avec le syndicat de la Manse, à une visite de la ferme avec un robot de traite et, tout en faisant des



emplettes au marché fermier regroupant une quinzaine d'exposants (asperges, vin, cognac, crêpes, fromage, savons...), deux-cent cinquante d'entre eux ont partagé un repas campagnard.

## LA FIBRE

« Alors que le dernier trimestre de l'année vient de commencer, je me réjouis du fait que le rythme des 2 000 foyers rendus éligibles chaque semaine - un rythme absolument nécessaire au respect des objectifs 2022 - soit tenu dans la durée, voire régulièrement dépassé, par notre délégataire. À ce jour nous avons atteint le 200 000<sup>e</sup> foyer éligible.

Par ailleurs, la fibre séduit de plus en plus de particuliers ou d'entreprises. 68 000 foyers ou professionnels éligibles - soit un taux de pénétration de 35 % - sont déjà raccordés et bénéficient du Très Haut Débit grâce à la fibre du réseau d'initiative publique. Ce taux a vocation à progresser au fur et à mesure du déploiement.

Malgré ces très bons chiffres qui matérialisent la réussite et le dynamisme du programme, je n'occulte pas les difficultés ou les préoccupations qui peuvent survenir. Les élus et les services du SMO sont en effet destinataires de nombreuses sollicitations mettant en évidence des questions ou des mécontentements le plus souvent légitimes.

En premier lieu, les sollicitations portent sur la date d'arrivée de la fibre à telle ou telle adresse ou bien la date à laquelle les déploiements seront achevés sur telle ou telle commune. Force est de constater que cette information n'est pas toujours précise voire même disponible.

Le rythme des ouvertures commerciales est pourtant soutenu et en ligne avec les objectifs. Au total, 691 armoires sont ouvertes sur 886 au total soit un avancement de 75 %. Il reste 195 armoires à ouvrir dont 75 en 2022 et 120 en 2023. Sauf impondérable, tous les secteurs seront bien ouverts en 2023. Bonne lecture. »

Bernard PILLEFER

Président du SMO Val de Loire Numérique

### Quelles perspectives ?

Un objectif important du projet consiste à ouvrir toutes les armoires à la commercialisation d'ici 2023. 300 nouvelles le seront au total en 2022.

Ce rythme de nouvelles ouvertures associé à la volonté d'ouvrir un volume de prises maximum mobilise fortement les équipes et prestataires du délégataire. Il en restera 120 à ouvrir en 2023 soit moitié moins que la seule production réalisée sur l'année 2022.

Un autre objectif important est de rendre éligible 320 000 foyers et entreprises fin 2023. Naturellement, les équipes vont être ré-orientées vers la complétude. Pour autant, le SMO fait en sorte qu'il y ait un focus sur des territoires en grande difficulté au niveau de l'ADSL ou avec des taux de complétude faibles.

**Le Syndicat constate que des obstacles naturels ou imprévisibles peuvent être nombreux et multiples. Sur le plan technique, voici quelques exemples récurrents :**

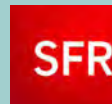
1. Un programme d'enfouissement est prévu sur une rue ou un quartier. Dans ce cas, l'installation de la fibre peut être temporisée afin d'éviter de devoir la déposer quelque temps plus tard.
2. Des fourreaux sont bouchés ou cassés, une chambre est recouverte d'enrobés et sous la chaussée : une demande de réparation doit être faite auprès d'Orange.
3. Des fourreaux sont saturés ou pleins, une demande de désaturation doit être faite c'est-à-dire la dépose de câbles cuivre inutilisés. Si ce n'est pas possible, les études doivent être revues.
4. Les câbles en aérien ne peuvent pas être tirés à cause d'une végétation débordante et des branches qui dépassent : dans ce cas, la mairie peut aider à faire de la pédagogie auprès des propriétaires afin de les inciter à faire la taille ou l'élagage nécessaire.
5. La pose de nouveaux poteaux à proximité de support Basse Tension en béton qui ne permettent pas l'ajout de câbles fibre qui nécessite un dialogue et des visites avec les communes. La mairie peut faciliter l'attribution des permissions si les demandes sont légitimes bien sûr.
6. Le passage de la fibre doit se faire en traversant une propriété privée qui nécessite l'accord préalable du propriétaire qui peut être récalcitrant.
7. Les passages en façade sont sources de complexité même si la loi Élan a instauré une servitude qui permet de déployer là où des câbles téléphoniques sont déjà présents.
8. Des travaux de génie civil importants ou spécifiques sont nécessaires, par exemple un passage d'ouvrage d'art. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une programmation décalée dans le temps.
9. Des erreurs ont pu être commises dans les études d'exécution, qui dans certains cas doivent être revues, ce qui prend du temps et des allers-retours entre les équipes terrain et les bureaux d'étude.
10. La construction d'un lotissement qui n'était pas initialement prévu et identifié dans la première étude. L'aménageur doit réaliser le pré-fibrage et se rapprocher de Val de Loire Fibre qui fera la connexion avec le réseau public.

*Il ne s'agit là que d'exemples techniques. On observe d'autres facteurs importants comme la performance des entreprises sous-traitantes de Val de Loire Fibre. Des prestataires peuvent être moins performants voire défaillants. Notre délégataire se réserve la possibilité de réaffecter des lots géographiques à des constructeurs plus dynamiques mais naturellement toute reprise engendre des délais supplémentaires. Il faut également souligner que les métiers des télécoms, plus particulièrement la fibre, sont impactés par beaucoup de turn-over et qu'il en découle des réorganisations régulières, et encore une fois des délais supplémentaires.*

## LES 11 OPÉRATEURS GRAND PUBLIC

Vous les retrouvez aussi sur le site : <https://www.valdeloire-fibre.fr/particuliers/>

A noter qu'il y a également près de 40 opérateurs dédiés aux professionnels et à retrouver sur : <https://www.valdeloirefibre.fr/entreprises/>



## DÉCOUVREZ CE QUI VA CHANGER DÉBUT 2023

Le tri sera le même pour tout le monde, mais les modalités de dépôt seront différentes selon les modes de collecte.



COLLECTE EN BAC INDIVIDUEL EN PORTE-À-PORTE

- Tous les emballages (exceptés les emballages en verre) se trieront dans le sac jaune
- Les consignes de tri évoluent mais les modalités de collecte ne changent pas pour vous.

Votre foyer est doté d'un **bac gris individuel** que vous devez **présenter avec votre sac jaune, devant votre domicile.**

- Votre sac jaune (collecte sélective) et votre bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis :  
→ la veille au soir pour les collectes du matin ;  
→ avant 10h pour les collectes d'après-midi.
- Présentez les poignées de votre bac gris du côté de la rue et rentrez-le après la collecte.
- Votre sac jaune doit être présenté sur le bac gris ou à côté mais en aucun cas dedans (sinon il ne sera pas trié).

Les sacs jaunes seront distribués par votre commune (voir dates et modalités auprès de la mairie).



COLLECTE EN BAC INDIVIDUEL EN POINT DE PRÉSENTATION

- Votre sac jaune (collecte sélective) et votre bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis :  
→ la veille au soir pour les collectes du matin ;  
→ avant 10h pour les collectes d'après-midi.
- Présentez votre bac gris à l'endroit qui vous aura été indiqué, avec les poignées du côté de la rue, afin de faciliter le travail des agents de collecte.
- Votre sac jaune doit être présenté sur le bac gris ou à côté mais en aucun cas dedans (sinon il ne sera pas trié).



DÉPÔTS EN BACS COLLECTIFS EN POINT DE REGROUPEMENT

- Tous les emballages se trieront, en VRAC, dans le bac jaune.

Votre foyer déposera ses sacs à ordures ménagères dans le bac gris et ses emballages à trier, **en VRAC**, dans le bac jaune.

- Vos sacs d'ordures ménagères résiduelles seront déposés dans le bac gris, dans un sac résistant et fermé. Vos emballages à trier seront déposés dans le bac jaune.
- Vos déchets doivent impérativement être déposés en sacs résistants et fermés.

Vous recevrez un sac de précollecte dans votre boîte aux lettres entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023. Il vous permettra de stocker vos emballages en attendant de les jeter en VRAC dans le bac jaune.

## NOUVEAU TRI SÉLECTIF

À partir du 2 janvier 2023 deux changements interviennent dans la pratique du tri sélectif. Le premier concerne tous les usagers.

Avant 2023 il fallait mettre dans les sacs jaunes les emballages en carton, en papier, en métal et une partie des emballages en plastique. Dorénavant tous les emballages en plastique (barquettes, boîtes, films, sacs, sachets, tubes ...) seront à déposer. Cela simplifiera le tri. Le verre et le papier devront toujours être mis dans les containers prévus pour eux. En conséquence les usagers recevront lors de la distribution en mairie une plus grande quantité de sacs.

Le deuxième changement concerne les usagers qui déposent leurs déchets dans les grands bacs près de chez eux, sur un point de regroupement. Ceux là ne recevront plus de sacs jaunes mais le SMICTOM leur enverra par la poste un sac de précollecte pour stocker les emballages qu'ils devront ensuite verser en vrac dans le conteneur jaune.

**Nouveaux horaires de collectes : sortez vos poubelles dès 10 h le vendredi.**



## LA MAM (MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS)



Fin août, il reste du travail

Ça y est presque, ou enfin, mais partiellement, ou pas encore, bref, on ne sait plus que dire sur ce qui aurait dû être une très belle idée. Après le rêve de la présentation d'une superbe maquette répondant à toutes nos exigences, nous sommes passés au cauchemar où trois grosses entreprises se livrent une guerre sans merci et où leur seul objectif est de récupérer de l'argent au mépris de toutes les règles des marchés publics, du client, des assistantes maternelles et des enfants. Au prix d'une quantité incommensurable d'efforts, de négociations, d'heures passées au suivi de chantier et de tentatives de négociation entre les belligérants, nous sommes parvenus à sauver une étape importante de ce chantier et obtenir la remise des clés. Certes, cela ne signifie pas la fin des travaux mais de très nombreuses remarques ont été consignées dans le procès-verbal.

## LA PREMIÈRE ÉDITION DE FESTI'VAL DE VIENNE FAIT LE PLEIN !

Le 2 juillet s'est tenue la première édition du Festi'Val de Vienne, un événement souhaité par les élus communautaires pour valoriser la Vienne et impulser une dynamique sur le territoire. Porté par la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, cet événement itinérant, fédérateur et collectif, a associé 200 acteurs du territoire : bénévoles, associations, chefs, vigneron, artistes, communes et agents de la collectivité. Au fil des 5 escales – Pouzay, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, L'Île-Bouchard et Sazilly – le programme proposait une traversée historique et artistique au gré de la rivière : 14 spectacles et concerts, 10 animations art & patrimoine, 11 animations grand air, 1 grand banquet qui a réuni 600 convives et 1 grand spectacle nocturne donné par la Compagnie Off qui a fait virevolter pas moins de 3 000 personnes sur les ponts à L'Île-Bouchard. Les réjouissances ont rassemblé 6 600 festi'valiens. Rendez-vous en 2024 pour la 2<sup>e</sup> édition !



© CCTW - Whoisreino

L'association « Aux jardins des sourires » peut dès à présent fonctionner et nos deux assistantes maternelles, Kelly Mieusset et Tessa Sendim, viennent de terminer brillamment leur formation auprès des services de la PMI. Elles sont en capacité d'accueillir chacune simultanément quatre enfants. Quant à la finalisation des travaux et la sortie de cet imbroglio, il y a de très nombreuses incertitudes et la date de fin n'est pas programmée. Dans ce combat d'entreprises aguerries à ce type de conflit, nous, élus dépensons une énergie folle au détriment du traitement des activités de la commune et risquons à tout moment d'être inquiétés et pris dans une tourmente judiciaire. Ce formidable outil de travail pour les assistantes maternelles est un élément structurant majeur pour notre commune, voire pour les communes alentours. Il va contribuer à l'amélioration de l'exercice de la profession d'assis-

tante maternelle et en conséquence offrir un service de qualité pour les jeunes familles.

Il faut féliciter et remercier les parents qui ont su s'armer de patience pour qu'enfin l'association « Aux jardins des sourires » accueille leurs enfants dans un cadre de qualité permettant leur plein éveil et épanouissement.



## « DES LIVRES ET VOUS »

Depuis janvier de cette année les habitants et autres passants ont vu s'ériger sur la place près de l'école une cabine téléphonique comme il en existait des centaines il y a de cela deux décennies. Bien sûr personne n'a été dupe et tous ont compris que l'on avait à faire à une boîte à livres, petit mobilier urbain qui s'est multiplié dans nos rues ces dernières années. Pour attirer les regards et favoriser l'échange des livres et autres revues les responsables ont scotché, au fronton de l'édifice, quelques jeux de mots humoristiques originaux et accrocheurs, à savoir « vivre livres », « livres service » ou « livres libres », sans oublier le « des livres et vous » de notre titre.

Cette nouvelle boîte à livres vous fait ce clin d'œil amusant pour vous inciter à venir déposer vos livres et à en prendre d'autres, à toute heure du jour et de la nuit. On peut y trouver à peu près

de tout, des romans, des « policiers », des livres d'histoire, des revues scientifiques ... Tout cela sur le principe de l'échange.

Ce nouveau service est le fruit d'un partenariat entre l'association « Grain de sel » et la municipalité, qui ont travaillé de concert après signature d'une convention pour sa gestion.

Il a fallu tout d'abord rechercher une cabine, et celle que l'on a trouvée nous vient de la Creuse. Ensuite on a dû choisir un lieu à la fois de passage mais qui ne devait pas gêner la circulation. Enfin la pose a pu se faire en début de cette année.

Selon les responsables de l'association les premiers retours auprès des habitants sont positifs et on peut espérer que cette boîte à livres va encourager les Marcilloises et les Marcillois à s'inscrire encore plus nombreux à la bibliothèque.



## OCTOBRE ROSE

Ce lundi 7 novembre, en soirée, dans la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne, une petite cérémonie a rassemblé des habitants de la commune et des communes environnantes pour remercier des bénévoles qui ont sensibilisé la population à l'opération « octobre rose ». Plusieurs actions ont été

menées, en partenariat avec l'association « Gym sourire », durant ce mois d'octobre : participation à la randonnée de cette association, installation de panneaux aux entrées du village et en divers lieux, collecte de dons chez des commerçants et artisans du village ainsi qu'à la poste ...

Isabelle Guérin, adjointe au maire, a remercié les tous ceux qui ont participé à la popularisation de cette action. À cette occasion elle a eu le plaisir de remettre la somme de 442 € à Maria Amirault, habitante de la commune

et membre de l'association « Au sein des femmes », association qui apporte un soutien aux femmes confrontées au cancer du sein par des actions de prévention et d'information.

L'assemblée s'est terminée par le projet de reconduire l'opération « octobre rose » l'an prochain à Marcilly-sur-Vienne.



## NOUVELLES DES ÉCOLES

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Maillé, Nouâtre, Marcilly-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne et Pussigny accueille cette année 166 élèves. Voici les enseignants et les effectifs par classe pour l'année scolaire 2022-2023.

### École maternelle de Nouâtre

Cycle 1 : 61 élèves.

Émilie DYS : 21 TPS-PS.  
ATSEM : Florence RAIFFÉ.  
Magalie OBLIGIS (directrice) :  
24 MS, 1 GS.  
ATSEM : Céline MARQUET.  
Stéphanie DUBOIS : 15 GS.  
ATSEM : Christine MAUCLERC.  
Alan CORNU : ZIL.  
Marie Da Silva : AESH.

### École élémentaire de Maillé

Cycle 2 : 46 élèves.

Karine HÄMMERLÉ (directrice) : 21 CP.  
Céline ARNAULT : 25 CE1.  
Annaëlle DAVID :  
service civique  
Marie Da Silva :  
AESH.

### École élémentaire de Marcilly-sur-Vienne

Cycle 3 : 59 élèves.

Sophie PERRIN (directrice) :  
16 CE2.  
Erika SOUBISE : 24 CM1.  
Sandrine DOURY :  
19 CM2.



## LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ANNÉE

Dans les trois écoles, de la GS au CM2, reprise de la musique avec Feno Randriamamonjy (le mardi) et du théâtre avec Christophe Hurelle (le jeudi une semaine sur deux).

Élaboration d'un projet commun de théâtre avec une représentation le 23 mai au Cube à Panzoult (thématique commune « vivre ensemble ici et ailleurs »).

### Les projets de l'école de Nouâtre : Le vivre ensemble

Des activités renforcées autour du vivre ensemble en collectivité, des règles de vie, élaboration de « chartes » pour la classe et pour les récréations.

Un projet musique en partenariat des classes de MS et de CE2 : les CE2 vont travailler sur les préjugés filles garçons entre autres, vont écrire des paroles sur une musique déjà choisie, les MS feront une chorégraphie sur cette chanson. Des rencontres prévues entre les deux classes en décembre et en mai à Nouâtre.

Un projet d'aménagement de la cour avec le budget participatif du département.

L'intervention du RASED poste ADR (à dominante relationnelle) pour la classe de TPS/PS en novembre. Une séance est prévue avec les enfants autour de divers cartons.

Les opérations recyclage « les bouchons d'amour » et cartouches d'imprimantes sont toujours d'actualité.

### Les projets de l'école de Maillé

Le 14 octobre, dans le cadre de notre projet culturel sur l'école et le cinéma, projection du film d'animation de Dominique Monféry « Kérity la maison des contes » au cinéma de Sainte-Maure-de-Touraine.

Les thèmes de l'année sont l'astronomie et le vivre ensemble.

L'astronomie : intervention à l'école de Xavier Lobono, animateur de l'observatoire de Tauxigny, la semaine du 12 au 16 juin. Le mardi 20 juin la sortie scolaire aura lieu au planétarium de Poitiers toute la journée.

Le vivre ensemble : le vendredi 16 décembre installation de d'ateliers de Noël ; en février rencontre sportive sur des jeux collectifs au gymnase de Nouâtre avec d'autres écoles en cycle 2.

Projet d'achat de 3 vélos bureaux et de 2 casques anti bruit par classe pour les élèves atteints de troubles déficitaires de l'attention. Journée « Nettoyons la nature » prévue en mai ou juin. Correspondance avec les CE1/CE2 de l'Île-Bouchard.

### Les projets de l'école de Marcilly sur Vienne

Emprunts de livres à la bibliothèque municipale après deux ans d'arrêt.

Les CE2 : correspondance avec une classe de CE2 de Joué-les-Tours. Projet interclasse avec les MS de Nouâtre.

Les CM1 : dictée ELA.

Les CM2 : le 17 et le 24 novembre travail autour des arbres avec les Jardins de Nouâtre.

Les 3 classes : le 16 octobre participation au concours de citrouilles de Chaveignes. Le 5 et 6 décembre ateliers de jeux africains avec les Amis de Nafadji et création de jeux par la suite. Reconstruction de la case en 2023.



*Afin de revégétaliser l'école et ses abords la municipalité a décidé de planter deux tilleuls dans la cour et trois platanes le long de la cantine.*

## LE COLLÈGE PATRICK BAUDRY

Mme Sabine SOULIÉ est la Principale du collège Patrick BAUDRY, situé sur la commune de Nouâtre. Ce collège accueille, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, 134 élèves répartis dans huit classes dont les effectifs sont en moyenne de 20 élèves. Les conditions de travail et l'accompagnement des élèves par les professeurs en sont facilités.

Les enseignants du collège, très investis et dynamiques, proposent aux élèves des activités pédagogiques leur permettant d'approfondir leurs connaissances, de s'ouvrir culturellement et de consolider leurs compétences.

Les différentes activités proposées s'inscrivent dans les parcours éducatifs :

Le parcours éducatif artistique et culturel : des sorties pédagogiques au Grand Pressigny, à Chambord, des accueils d'artistes, d'auteurs... Une programmation de projection cinématographiques en partenariat avec l'association Ensemble au cinéma de Nouâtre, soutenue par l'association Ciné Off est proposée. Des sites d'envergures nationales seront visités et des artistes invités au collège.

Le parcours citoyen : les élèves s'impliquent dans le cadre du Conseil de Vie Collégienne. Les parents sont invités à participer au Comité d'Éducation à Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement pour réfléchir sur le vivre ensemble, sur le développement durable... Le travail mémoriel est aussi travaillé dans le cadre de la visite de la maison du souvenir de Maillé et du Centre Régional Résistance et Liberté de Thouars.

Le parcours santé : des organismes partenaires proposent des actions de prévention des addictions, de l'usage des réseaux et du comportement sur la route...

Le parcours avenir est un parcours dédié à la réflexion sur les choix d'orientation des élèves. Une visite d'entreprise est prévue pour chacun des niveaux des élèves. Ceux de 5<sup>ème</sup> par exemple iront à Contres visiter l'atelier Saint Michel ce qui permettra d'étudier la filière agro-alimentaire locale.

Cette année est proposée, préférentiellement aux élèves en classe de 3<sup>ème</sup>, un voyage pédagogique de trois jours à Paris qui permet une très belle ouverture culturelle et citoyenne. La communauté éducative est attachée à la réussite des élèves : les enseignants leur proposent de l'accompagnement personnalisé et les encouragent à participer au dispositif Devoirs faits. Ils organisent en collaboration avec les professeurs des classes de CM des journées d'intégration des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> au collège. Des ateliers sont animés sur la pause méridienne par le personnel du collège : la chorale, le club lecture, le club anglais mais aussi un atelier de musique actuelle et de jeux de société en partenariat avec la Communauté de Communes Touraine-Val-de-Vienne. L'offre de formation s'est diversifiée depuis 2021 par la mise en place de l'option Activité Physique de Pleine Nature pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et cette année l'ouverture d'une classe sécurité-défense-citoyenneté, à destination des élèves de 4<sup>ème</sup>, en partenariat avec la 14<sup>ème</sup> Base de Soutien du Matériel de Nouâtre.



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE

Le Syndicat Intercommunal des Écoles Primaires du Val de Vienne (S.I.E.P.V.V.) est régi par 5 communes membres (Maillé, Pussigny, Ports-sur-Vienne, Marilly-sur-Vienne et Nouâtre). Il a en charge par délégation, la gestion des temps périscolaires ainsi que l'appui à l'éducation et à l'enseignement des enfants en apportant les ressources humaines et matérielles.

La rentrée 2022 a rassemblé 167 élèves, répartis sur les trois écoles du RPI. Bien que l'ensemble des accompagnateurs et enseignantes restent mobilisés autour de la gestion du COVID-19 et l'application des gestes barrières, cette rentrée s'est faite avec plus de légèreté pour les élèves qui subissent moins de contraintes sanitaires. Les enfants reprofitent de la pratique sportive au gymnase. Le syndicat poursuit le financement de l'intervenant théâtre, Christophe Hurelle, de la compagnie du Halo, de la GS au CM2 en concertation avec les enseignantes dans une démarche pédagogique commune.

Les membres du bureau tendent à l'amélioration des services périscolaires en développant une coordination sur le territoire (actualisation du plan de maîtrise sanitaire sur les restaurations scolaires, Plan de sobriété énergétique sur les écoles, poursuite de la maintenance du matériel informatique et d'outils numériques, développement d'outils de gestion du personnel, remise en place d'un planning d'activité sur l'Accueil et Loisirs, Coordination avec le trésor public concernant la facturation, mutualisation des moyens et harmonisation des pratiques avec la CCTVV...)

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives au syndicat sur le site (menus des restaurations scolaires, planning des activités de l'accueil et Loisirs, comptes rendus des conseils, informations diverses...) : [www.siepvv37.com](http://www.siepvv37.com)

### Membres du bureau - SIEPVV

M. Sébastien DEFOER	Président
M. DUBOIS Christophe	Vice-président, chargé de gestion du personnel
M. AUBERTOT Cédric	Vice-président, chargé du numérique et de la communication
M. POUJAUD Daniel et M. DUBOIS Alain	Vice-présidents

## SUR LE CHEMIN DE COMPOSTELLE



Notre village voit parfois passer sur ses chemins des pèlerins qui vont ou reviennent de Saint-Jacques-de-Compostelle mais il n'est pas courant qu'il serve de point de départ à l'un de ses habitants. C'est ce que fit, le mardi 5 avril de cette année, Maria Amirault qui partit pour plusieurs mois de marche vers ce haut lieu de pèlerinage. Un pèlerinage qui est à l'origine un acte de foi mais qui est de plus en plus une quête de soi, en dehors de tout aspect religieux.

Elle a marché, d'abord accompagnée de ses deux sœurs, Anna et Maria-Luisa, elles même touchées par un cancer du sein, via Dangé-Saint-Romain jusqu'à Poitiers où là une amie a pris le relais des deux sœurs. Après Saintes Maria a marché seule mais pas en solitaire car, si le pèlerinage permet une introspection il favorise aussi les rencontres, sur les chemins ou le soir dans les gîtes. De nouveau, en Espagne, elle fut accompagnée par ses deux sœurs, de Burgos à Saint-Jacques.

C'est après la récidive de son cancer et sa rémission qu'elle a éprouvé le besoin de se ressourcer, de « faire un break » pour surmonter cette épreuve durant laquelle elle s'est sentie en danger.

Mais le plus difficile, comme elle le dit, c'est « de partir ». Après on marche, ce n'est pas toujours facile mais on avance, dans tous les sens du terme. Bien sûr il a fallu se préparer. Avant elle a suivi un séjour de remise en forme d'une semaine dans les Vosges avec l'association « Au sein des femmes ». Il a fallu aussi s'équiper, de bonnes chaussures (qu'il faut parfois changer), un peu de matériel, des guides papier ou électronique. Et puis on marche, entre 15 et 25 km par jour, une fois 42 km mais quelle fatigue en arrivant ! Et on ne pense qu'à l'essentiel, à satisfaire les besoins vitaux du corps, manger, dormir pour mieux se concentrer sur le fondamental. On oublie le superflu et on libère son esprit. Les contractures, les ampoules, ce n'est pas grave. Et on partage avec les autres, avec les hôtes qui vous hébergent, avec les pèlerins qui cheminent avec vous, chacun marchant à son rythme. À aucun moment elle ne « s'est sentie en insécurité ».

Arrivée à Saint-Jacques, après une dernière étape qui l'a menée jusqu'au cap Finisterre espagnol, elle nous est revenue, le 16 juin, moitié en bus moitié en train via Bordeaux.



Son implication contre le cancer continue, elle a participé à la randonnée de « gym sourire » en liaison avec « Octobre rose » et elle s'investit dans l'association « Au sein des femmes » de Tours.

# Dernières nouvelles des associations



## ASSOCIATION DES MARCILLY DE FRANCE DU VAL-DE-VIENNE

Après deux années de pandémie nous avons eu le plaisir de nous retrouver au rassemblement des Marcilly de France qui avait lieu à Marsilly, en Charente-Maritime, le week-end du 25 et 26 juin 2022.

L'événement se déroula dans la bonne humeur, avec une visite de La Rochelle et de son musée, une dégustation de produits locaux offerts par chacune des délégations et, à la fin de la rencontre, l'inauguration de la place des Marcilly de France, telle que cela fut fait chez nous en mai 2019.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, encore à définir, nous remercions les 24 habitants de Marcilly-sur-Vienne présents à Marsilly et formant, ainsi, la délégation la plus nombreuse.

## TRIATHLON DE NOUÂTRE

Après deux ans sans manifestation toute l'équipe organisatrice du triathlon de Nouâtre s'est remise à la tâche pour relancer cette épreuve qui est l'une de plus importantes de France, et la deuxième à avoir été organisée en France, après le triathlon de Nice.

Faisons un petit retour historique, c'est après avoir assisté, à Nice, à la première édition française de ce nouveau sport importé des États-Unis que Jean Charrier a décidé, en 1984, d'implanter un triathlon à Nouâtre.

Dès le départ Marcilly-sur-Vienne a été impliquée dans ce projet, ne serait-ce que pour le départ de l'épreuve de natation qui se fait en bord de Vienne, en contrebas de la salle des fêtes mais aussi pour les 17 % de pente de la côte de la fontaine (ou du lavoir).

Toujours est-il que les membres du bureau, présidé par Dany Lemaire mais dont fait toujours partie Jean Charrier, ont retroussé leurs manches et ont recontacté concurrents, sponsors et bénévoles pour faire de l'édition de 2022 un succès sous le signe des retrouvailles.

Cette année les participants ont été au rendez-vous, les deux épreuves, celle du matin et celle de l'après-midi, ont fait le plein de concurrents. Cependant

le ciel n'était pas au rendez-vous, la pluie ayant quelque peu entravé le succès de la manifestation.

Qu'à cela ne tienne, le triathlon est reparti sur de bonnes bases avec toujours le projet d'animer le dernier week-end de juin par cette fête sportive qui réunit 200 bénévoles venus de tous les villages de la vallée et bien plus de visiteurs venus de plus loin, venus déguster le traditionnel coq au vin du repas de la soirée.

Le prochain triathlon se déroulera le samedi 24 juin 2023.



© jimmy Bordeaux?

# Dernières nouvelles des associations



27 Rue Principale  
bibliotheque.marcillysurvienne@gmail.com  
02 47 56 98 07.

Chères lectrices, chers lecteurs,

À vous qui aimez découvrir de nouveaux horizons, voyager en un éclair d'un bout à l'autre de l'univers, vous promener au gré des vents solaires des contrées savamment imaginées ou bien revivre les grands moments qui ont fait notre histoire, prenez un billet à 7 euros (et pour un simple sourire si vous avez moins de 18 ans ou que vous soyez au chômage) pour toutes ces destinations et bien d'autres dans votre « *agence de voyage* », plus communément appelée Bibliothèque Municipale.

Vos accompagnatrices **Huguette Dériaux, Cathy Le Boursicaud, Cécile Guep, Anne-Marie Prouteau, Brigitte Jahan et Françoise Trapy** sauront éclairer votre choix parmi des centaines d'ouvrages mis à votre disposition dans nos rayons soigneusement classés et bien au delà grâce à notre réseau de bibliothèques départementales, nous les remercions chaleureusement pour leur perspicacité et le cadeau de leur temps qu'elles nous font tout au long de l'année.

Chaque **Mercredi de 16h à 18h et chaque Samedi de 10h à midi**, nous vous accueillons ainsi que les résident(e)s des communes voisines, vous pouvez même si vous le souhaitez rejoindre notre équipe ce qui nous aidera à développer l'action culturelle au sein de la commune.

Je remercie l'équipe municipale pour son soutien apporté à notre action, sans qui l'implantation de notre cabine « Livre-Service » n'aurait pu être possible.

Nous espérons que 2023 soit pour chacune et chacun d'entre nous une année de bonheurs et qu'elle nous enrichisse du plaisir de vivre ensemble.

Joyeuse année à vous.

Dominique Lamarque Président de l'Association Grain de Sel

## REVEIL DE MARCILLY

Tout d'abord le comité des fêtes tient à remercier tous les bénévoles Marcilloises, Marcillois, ceux des communes avoisinantes ainsi que les associations de Marcilly qui nous ont apporté soutien, aide et bonne humeur pour réussir les manifestations de l'année 2022.

**Voici un petit rappel de celles-ci :**

\* **Le concours de belote** le samedi 19 février pour lequel l'avis du Président de l'« Automne Rose » nous permet de le réaliser sans encombres pour notre première fois.

\* **La soirée bal des années 80** le samedi 14 mai qui fut fort appréciée après de si longs mois de disettes de « défou-lages ».

\* **La Brocante** le dimanche 2 octobre qui malheureusement fut ternie encore une fois par la pluie mais pour laquelle la bernache fit des heureux. Merci aux exposants qui permirent à des téméraires de venir se balader tout en chinant.

En 2023 le comité des fêtes réitérera le concours de belote le samedi 18 février, ainsi qu'une soirée dansante le samedi 6 mai, « la fête à l'entrecôte » le jeudi 13 juillet et l'année se clôturera avec l'inconditionnelle Brocante le dimanche 1<sup>er</sup> octobre.

Pour finir le « Réveil de Marcilly » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Le président et son équipe



# Dernières nouvelles des associations

## APE DES ÉCOLES

L'APE est une Association des Parents d'Elèves des trois écoles (Maillé, Marcilly-sur-Vienne et Nouâtre) du RPI (Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports-sur-Vienne et Pussigny). Elle a pour objectif de soutenir financièrement les projets et activités pédagogiques des écoles (sorties, matériel...). Elle propose aussi des animations et des ventes diverses.

### **Bilan des animations pour l'année scolaire 2021/2022 :**

Nous avons débuté nos actions avec un Partenariat avec la Menuiserie de la Manse au travers d'une vente de jouets, loisirs créatifs pour Noël. D'autres actions ont été proposées par la suite : distribution de chocolats pour Noël et Pâques, vente de fromages, un trail et une vente de saucissons pour accompagner l'arrivée des beaux jours. Le loto et le carnaval ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

L'année scolaire s'est achevée en juin par la fête des écoles sur le site de Nouâtre : chants, danses et kermesse étaient au programme. Les enfants ont pu profiter de nombreuses

activités lors de cette fête : quads, tracteurs à pédales, animation de magie, maquillage, sculpture sur ballons, structures gonflables, jeux en bois, promenade à poneys, pêche à la ligne...

Un nouveau bureau a été élu en octobre 2022 dont voici la composition :

**Frédéric Morisseau** (Président),  
**Syndelle Foulon** (vice-Présidente), **Barbara Pierre** (trésorière),  
**Sabina Kochman** (trésorière adjointe), **Charline Rabusseau**  
(secrétaire) et **Nadège Falibaron** (secrétaire adjoint)

N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des membres du bureau pour venir nous rejoindre, nous aider lors des différentes manifestations.

**Contacts :** Frédéric Morisseau :  
06 71 34 80 70

ou sur notre page facebook : **ape**  
**Nouatre-Marcilly-Mailé**

par mail : [ape31800@gmail.com](mailto:ape31800@gmail.com)



## LE GARDON DE MARCILLY

Une nouvelle année s'achève pour nos pêcheurs du plan d'eau des Bouctonnères, les nombreux et beaux poissons ont livré de jolis combats avant de retrouver leur liberté

après la photo. Merci à tous nos actionnaires pour le soin dont ils font preuve envers le plan d'eau et les poissons.

Pour l'année 2022 le Gardon n'a eu aucun désistement d'actionnaires et la liste d'attente continue de s'allonger. Notre association a organisé la traditionnelle Paëlla au camping, où près de 200 personnes sont venues se restaurer à l'ombre des arbres, avant d'aller jouer à la pétanque. Merci à tous pour cette participation, nous espérons pouvoir compter sur vous fin juillet 2023. Merci aux bénévoles, sans eux cette manifestation ne serait pas possible.

Une pensée pour la famille de Jean-Claude FOUCTEAU notre garde qui nous a quitté en fin d'année dernière, et qui nous manque beaucoup sur ce plan d'eau qu'il aimait tant.

Les membres du Gardon de Marcilly vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023

Le Président du Gardon de Marcilly

## ASSOCIATION DE CHASSE DES PROPRIÉTAIRES DE MARCILLY-SUR-VIENNE

Notre association a un effectif de trente sociétaires, un de moins que la dernière saison. Nous comptons également trois donateurs.

Cette saison paraît compliquée en raison des très fortes chaleurs de l'été. Malgré un très bon comptage printanier des faisans nous restons inquiets et très attentifs car beaucoup de poules faisanes ont dû mourir sur leur nid, refusant de le quitter pour boire. Les faisandeaux ont certainement dû subir le même sort.

Nous aurons une meilleure visibilité lors de la remise des feuilles de prélèvement à la fin février.

Nous subissons également, comme tout le monde, des augmentations, surtout pour l'achat des oiseaux dits de tir et de la prestation du traiteur qui nous restaure lors du repas du laisser-courre au lièvre.

Cette soirée agréable, avec petit concert de trompes de chasse, a lieu cette année le samedi 10 décembre 2022.

Nous restons à la disposition de la commune, de ses administrés et surtout de nos partenaires agriculteurs.

Bonne année à toutes et à tous.

En Saint Hubert.

Le Conseil d'administration.



# Dernières nouvelles des associations



habituelle avec une seule cotisation pour 2 cours par semaine (100 euros). Un grand merci à la municipalité pour son aide ainsi qu'à nos adhérents qui permettent à notre association de continuer à participer à la vie municipale tout en contribuant à maintenir la bonne humeur qui caractérise les séances.

La présidente  
Maryse Estrayer

Après une année 2021/2022 marquée par les mesures sanitaires et les travaux dans la salle, le retour à la normale a eu lieu et nous avons organisé notre randonnée pédestre annuelle. Notre assemblée générale a pu avoir lieu également en présentiel, seuls les moments de convivialité ont été absents. Une très bonne ambiance a émaillé l'année avec des cours pleins d'humour, ce qui n'empêche pas le travail. La rentrée de septembre 2022 s'est déroulée sous de meilleurs auspices : rentrée normale avec davantage d'adhérents, notre assemblée générale a eu lieu, notre randonnée annuelle s'est inscrite cette année dans le cadre d'octobre rose. Cela nous a permis de récolter des fonds pour une association s'occupant d'aider les personnes atteintes de cancer du sein.

Notre but est également de nous battre pour notre survie et notre intégration dans la commune.

#### **Pour rappel :**

Cours les mardis de 17 h à 18 h gym douce, de 19 h 45 à 20 h 45 séance plus dynamique dans la salle municipale

#### **Nos activités**

Club rural faisant partie d'une fédération nationale tournée vers le SPORT SANTÉ. Nous sommes engagés dans la lutte contre la sédentarité avec la recherche du bien-être, du développement des capacités de chacun ; les séances allient sport et plaisir et chacun peut progresser à son rythme guidé par notre animatrice diplômée Marie-Christine qui sait nous faire profiter de ses formations, de ses musiques et de sa bonne humeur.

Pour tous renseignements appelez le 06 81 77 98 45 ou envoyez-nous un message à : [gymsourire@gmail.com](mailto:gymsourire@gmail.com)



## LE CSAD NOUÂTRE

La salle de musculation, cette année, obtient toujours un grand succès et des investissements de nouveaux matériels doivent être faits cette année.

Côté judo le club a pu effectuer cette année sa traditionnelle fête du club. Ce fut l'occasion d'effectuer la remise de ceintures. Julien Beausse s'est vu remettre sa ceinture noire et Chloé Leroux la remise de son 2<sup>e</sup> dan.



Un nouveau cours de cross training a vu le jour le lundi soir de 19 h 15 à 20 h 15 avec une bonne participation.

Les cours d'aïkijutsu ont repris avec une arrivée de nouveaux pratiquants.



Nous proposons des activités pendant la pause déjeuner, badminton le mardi et futsal le mercredi.

Mme Barillet est toujours là pour vous accueillir les jeudis après-midi pour pratiquer divers arts plastiques.

Pour les amateurs de golf, le club vous propose des compétitions conviviales ouvert à tout golfeur.

Trouvez toutes les infos sur notre site [www.csadn-nouatre.fr](http://www.csadn-nouatre.fr)





## LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy Ledroit a été en 2003, nommé par le 1<sup>er</sup> Président de la Cour d'Appel d'Orléans, conciliateur de justice, ayant pour mission de régler à l'amiable les conflits individuels, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs, relations de voisinage, etc., à l'exception des litiges de la famille, divorce et ceux avec les administrations.

Un règlement à l'amiable vaut mieux qu'un procès d'autant que ce service est gratuit. Le conciliateur de notre canton reçoit le mardi matin sur rendez-vous. Vous pouvez le joindre par téléphone au numéro suivant : 06 07 08 02 07.

## RELAIS EMPLOI

Le Relais Emploi de Sainte-Maure de Touraine (RESMT) s'adresse à toutes personnes de la commune, les demandeurs d'emploi, les salariés en poste s'interrogeant sur leur emploi, et tout citoyen ayant besoin d'un contact avec les administrations. Il répond aux besoins des particuliers mais aussi des entreprises, associations, collectivités dans le domaine de l'emploi.

**C'est une « Passerelle pour trois missions » :**

- Insertion par l'Activité économique : mise à disposition de personnel chez des particuliers, entreprises et collectivités locales, fonctionnement type intérim solidaire
- Service Emploi de Proximité : accompagnement des demandeurs d'emploi, salariés et employeurs dans leurs projets de recrutement
- France Services : accueil, information et accompagnement sur les démarches administratives du quotidien, orientation

vers l'un de nos partenaires et leurs permanences (CAF, CARSAT, CPAM, SOLIHA, Impôts, justice, Pôle Emploi...)

Dans ses locaux, le RESMT favorise l'accès au numérique à travers un espace de formation de 12 postes et un Espace Public Numérique de 3 postes en libre accès tous les matins entre 9 h et 12 h.

Retrouvez toutes les informations et ses actualités sur sa page Facebook Relais Emploi Sainte Maure de Touraine et sur son site Internet [www.relaisemploimt.fr](http://www.relaisemploimt.fr).

### Horaires

du lundi au vendredi

9 h - 12 h sans rendez-vous

14 h - 17 h sur rendez-vous

### Contact

Tél. : 02 47 65 67 50

Mail : [accueil@relaisemploimt.fr](mailto:accueil@relaisemploimt.fr)

Bureaux : Les Passerelles 77 Avenue du Général De Gaulle 37800 Sainte-Maure de Touraine



# Renseignements pratiques

Services administratifs		
<b>Mairie</b> 16 rue Principale Réservation de la salle polyvalente	Tél./fax : 02 47 65 20 43 mairiedemarcilly@wanadoo.fr marcillysurvienne.fr	Lun, mar, jeu, ven : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
	Permanence du maire	Samedi : 10 h à 12 h
<b>Communauté de communes</b> Touraine Val de Vienne 14 route de Chinon - 37220 Panzoult	Tél. : 02 47 97 03 26 contact@cc-tvv.fr	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h
<b>Agence Postale Communale</b> 25 rue Principale	Tél. : 02 47 49 87 39 Mme LE BOURSICAUD	Mardi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30
<b>Trésor Public (impôts)</b> SIP de Chinon Boulevard Paul-Louis Courier CS 60161 - 37501 Chinon cedex	Tél. : 02 47 93 55 55 sip.chinon@dgifp.finances.gouv.fr	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Informations sur les inondations
Enseignement		
<b>École primaire de Marcilly</b>	Tél. : 02 47 65 32 75	Directrice : M <sup>me</sup> Sophie PERRIN (CE2 au CM2)
<b>École primaire de Maillé</b>	Tél. : 02 47 65 30 38	Directrice : M <sup>me</sup> Karine HÄMMERLÉ (CP au CE1)
<b>École maternelle de Nouâtre</b>	Tél. : 02 47 65 27 91	Directrice : M <sup>me</sup> Magalie OBLIGIS (PS au GS)
<b>Collège de Nouâtre</b>	Tél. : 02 47 65 20 29 (vie scolaire) Tél. : 02 47 65 20 42 (secrétariat)	Principale : M <sup>me</sup> Sabine SOULIÉ
<b>SIEPVV</b>	Tél. : 02 47 43 13 39 siepvv37@siepvv37.com	Cantine Accueil & loisirs
Services sociaux		
<b>Assistante sociale</b>	Centre médico-social, rue de la petite Gare 37800 Sainte-Maure-de-Touraine Mme Monica Ventura Tél. : 02 47 65 42 25	Uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
<b>Conciliateur</b> - Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	M. LEDROIT Tél. : 06 07 08 02 07	Le mardi matin, uniquement sur rendez-vous, pris par téléphone.
Services techniques		
<b>Déchèterie</b> 37800 Ports-sur-Vienne	Tél. : 02 47 65 01 06	Lundi : 8 h à 12 h Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h
<b>Déchèterie</b> 37800 Noyant-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 88 27	Lun, mer, jeu, ven : 13 h 30 à 18 h 30 Samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
<b>SOGEA (eau)</b> 7 et 9 rue Louis Pasteur 37550 Saint-Avertin	Tél. (secrétariat) : 02 47 48 27 52 Tél. (urgence) : 06 29 51 64 91 serviceclientele.snotp@vinci-construction.fr	Nouveau service en ligne : <a href="https://sogea-eau.fr">https://sogea-eau.fr</a>
Culte		
<b>Maison paroissiale de l'Île-Bouchard</b>	Tél. : 02 47 58 51 03	58 rue de la Liberté

# Renseignements pratiques

Actions pour l'emploi		
<b>Relais emploi de Sainte-Maure-de-Touraine</b> Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 67 50 msap@relaisemploismt.fr	Lundi au vendredi Sans rendez-vous : 9 h à 12 h Sur rendez-vous : 14 h à 17 h
Santé et aide à domicile		
<b>Service soins infirmiers</b> Varennes du Ruisseau 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 22 50	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 9 h et 17 h 30 à 18 h Samedi, dimanche et jour férié sur rendez-vous
<b>Médecine</b> Dr SERBAN Maison de santé pluridisciplinaire Maison de santé pluridisciplinaire	Tél. : 02 47 56 03 58 Tél. : 02 04 92 24 24 Tél. : 02 47 82 42 79	rue Guy-de-Nevers - 37800 Nouâtre 2 rue de la Sablonnière - 37220 L'île-Bouchard 92 av. du Gal de Gaulle - 37800 Ste-Maure de Tne
<b>Pharmacie - Mme MILLET</b> 14 rue Guy-de-Nevers, 37800 Nouâtre	Tél. : 02 47 65 20 28	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 15 à 19 h 30 - samedi : 9 h à 12 h 30
<b>Masso-kinésithérapeute</b> Pascale Bertin	Tél. : 06 59 56 92 84 les Granges - Marcilly-sur-Vienne	Prendre rdv par téléphone
<b>Hôpital de Sainte-Maure-de-Touraine</b> Repas à domicile	Tél. : 02 47 72 32 32	
<b>Présence verte</b> 5 rue du 66 <sup>e</sup> régiment d'infanterie 37000 Tours	Tél. : 02 47 31 61 96	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h Astreinte le samedi : 10 h à 14 h
<b>ASSAD</b> 43 place du Maréchal-Leclerc 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Aide à domicile - service mandataire Tél. : 02 47 65 61 89 Mme FLABEAU-CAVAILLER, Mme ROTTIER, Mme BOUCHARD ste-maure@assad-had.org	Permanences : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
<b>ADMR</b> La poste de Saint-Épain 35 Grande Rue - 37800 Saint-Épain	Tél. : 06 74 96 13 99 Alan Moussier	Permanences : Mardi et jeudi : 9 h à 12 h
<b>CPAM - Les Passerelles</b> 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 3646	Permanences : 9 h à 12 h 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> vendredi du mois sur rendez-vous
Loisirs		
<b>Office de tourisme Azay Chinon Val de Loire</b> Bureau d'accueil de Ste-Maure-de-Tne Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 66 20, <a href="http://www.azay-chinon-valde Loire.com">www.azay-chinon-valde Loire.com</a> , <a href="mailto:tourisme@azay-chinon-valde Loire.com">tourisme@azay-chinon-valde Loire.com</a> Exposition permanente des composantes du territoire et des produits du terroir : <b>Juillet et août</b> : lundi au samedi, sauf jour férié : 10 h à 13 h et 14 h à 18 h <b>Mai, juin et sept.</b> : lundi au samedi, sauf jour férié : 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30 <b>Octobre à avril</b> : mardi au samedi sauf jour férié : 10 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h Fermé les samedis de mi-novembre à mi-février et les lundis d'octobre à avril.	
<b>Cinéma</b> 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : <a href="http://cine-off.fr/salle/sainte-maure-de-touraine">http://cine-off.fr/salle/sainte-maure-de-touraine</a> Séances, selon films et jours (cf. site Ciné-off) : 15 h, 17 h, 18 h ou 20 h 30	
<b>Cinéma</b> 37800 Nouâtre	Site du réseau Ciné-off (programmation et présentation des films) : <a href="http://cine-off.fr/salle/nouatre">http://cine-off.fr/salle/nouatre</a> Séances le vendredi, 1 sur 2 : 20 h 30	
<b>Bibliothèque municipale</b> 25 rue Principale 37800 Marcilly-sur-Vienne	Tél. : 02 47 56 98 07 bibliotheque.marcillysurviennne@gmail.com	Mercredi : 16 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h Fermeture de mi-juillet à fin août

# Artisans et commerçants de Marcilly

<b>Alimentation, bar, restaurant « L'Amuse saveurs »</b> Barbara et Bruno PIERRE	<a href="https://www.lamusesaveurs.com">https://www.lamusesaveurs.com</a> 3 place de l'Église	02 47 65 34 13
<b>Artiste, dessinateur, caricaturiste</b> DOUMÉ	<a href="http://www.caricaturesdoume.com">www.caricaturesdoume.com</a> 1 Grand Peuil	02 47 72 00 56
<b>Brocante, menuiserie, ébénisterie</b> Éric BARBOTIN	<a href="mailto:barbotin.eric37@wanadoo.fr">barbotin.eric37@wanadoo.fr</a> 15 place de l'Église	06 07 52 83 65 02 47 65 33 93
<b>Carrières SOGRACO (sables et graviers)</b> Bureaux et chantiers	<a href="http://www.sograco-carriere.fr">www.sograco-carriere.fr</a> Les Varennes	02 47 65 26 91
<b>Carrosserie peinture</b> Renaud LE DORZE	<a href="mailto:lrcarrosserie@hotmail.com">lrcarrosserie@hotmail.com</a> 36 rue de la Motte	02 47 40 02 81 06 67 50 05 03
<b>Camping, animations</b> Tony LOMBARDI, Isabelle RENAUT	3 rue de la Croix de la Motte <a href="http://www.campinglamotte.fr">www.campinglamotte.fr</a>	02 47 65 20 38 07 50 87 62 00
<b>Charpente, couverture</b> SARL AIRTOIT, Philippe AIRY	49 rue de Cambraye	06 84 16 98 63 02 47 65 36 72
<b>Coiffure mixte à domicile, styliste visagiste</b> Kell'Coiffure	<a href="mailto:kellymieuset@hotmail.fr">kellymieuset@hotmail.fr</a> 4 rue de la Fontaine	07 86 82 58 34
<b>Coiffure mixte à domicile</b> Ghislaine ROOS	6 rue Principale	06 50 03 90 16
<b>Électricité générale</b> Frédéric MORISSEAU	<a href="mailto:morisseau21@gmail.com">morisseau21@gmail.com</a> facebook : fredelec37 - 7 rue principale	06 71 34 80 70
<b>Formatrice arts graphiques, infographiste</b> Catherine GALLWA	<a href="mailto:cgallwa@gmail.com">cgallwa@gmail.com</a> 1 rue de la Cassine, Les Perrières	06 81 36 36 42
<b>Fromagerie EARL « Les Biquettes du Clos »</b> Cendra & Claudy MAURICE	<a href="mailto:lesbiquettesduclos@gmail.com">lesbiquettesduclos@gmail.com</a> 1 Le Clos	02 47 65 20 79
<b>Maçonnerie traditionnelle, carrelage, taille de pierre</b> Ludovic BRUNET	<a href="mailto:ludovic.brunet89@gmail.com">ludovic.brunet89@gmail.com</a> 3 route de Peuil	06 73 52 10 40
<b>Menuiserie</b> Menuiserie de la Manse - vente de jouets en bois	<a href="mailto:blaisludovicpro@gmail.com">blaisludovicpro@gmail.com</a> 10 rue Saint-Blaise	06 80 65 03 79
<b>Parcs, jardins, services</b> GUERIN SERVICES	<a href="mailto:guerinservice37@orange.fr">guerinservice37@orange.fr</a> 4 rue de la Charmille	06 67 16 93 77 02 47 65 39 83
<b>Paysagiste, entretien et création de jardins</b> H2P JARDINS, Hervé PLOQUIN	<a href="http://www.h2p-jardins.fr">www.h2p-jardins.fr</a> 2 rue de la Charmille	06 87 65 27 84 02 47 65 37 55
<b>Peintre en bâtiment</b> Fabrice DENOUX	<a href="mailto:f.denoux@laposte.net">f.denoux@laposte.net</a> 6 rue du Pont	06 61 98 46 54 02 34 36 60 22
<b>Poterie des Brillons</b> Daniel CHAVIGNY	<a href="http://www.poteriesdanielchavigny.com">www.poteriesdanielchavigny.com</a> Les Brillons	02 47 65 38 70
<b>Taxi, ambulance</b> SARL CHAMPIGNY	(Sainte-Maure-de-Touraine)	02 47 65 68 06
<b>Réharmonisation énergétique</b> Marielle PAGÉ	24 rue Principale	06 44 25 43 74
<b>Farine et légumes secs biologiques</b> Théo MENEAU	<a href="mailto:theomeneau@hotmail.fr">theomeneau@hotmail.fr</a> 10 rue du Cellier - Les Mariaux	06 73 05 51 72
<b>Web Touraine, créateur de site web</b> Cédric AUBERTOT	<a href="mailto:web-touraine@gmail.com">web-touraine@gmail.com</a> 1 rue Principale	06 52 80 75 12

# Extraits des registres d'état civil

Depuis la parution de notre dernier bulletin, les familles nous ont fait part de :

## LE MARIAGE DE :

**Pascale BERTIN et Gautier BALENSI**

le 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Sylvanie BOUGNA KOUONLAC et Djiba KEITA**

le 20 août 2021

## LE PACS DE :

**Laurène MERCIER et Martin VANDENDORPE**

le 2 mai 2022

## LE DECES DE :

**Françoise COURATIN épouse MAILLET, 96 ans**

le 4 janvier 2022 à Sainte-Maure-de-Touraine (37)

**Sylvie GATILLON, 54 ans**

le 21 juin 2022 à Crouzilles (37)

**Marie-France MARCHAND épouse ESPINASSE, 77 ans**

le 24 août 2022 à Chambray-Les-Tours (37)

**Milena BOMBARDIERI épouse BLANCHARD, 94 ans**

le 14 novembre 2022 à Saint-Benoît-la-Forêt



## SALLE SOCIOCULTURELLE : LOCATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2023	Tarifs de base	Tarifs confort
<b>Location aux personnes et associations de la commune</b>		
4 heures	40 €	65 €
Une journée	130 €	180 €
Un week-end	200 €	280 €
<b>Location aux personnes et associations hors commune</b>		
4 heures	50 €	75 €
Une journée	170 €	210 €
Un week-end	250 €	330 €

**Tarifs de base** : hors chauffage ou climatisation - **Tarif confort** dans le respect des consignes du plan de sobriété énergétique.

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations communales. M. le Maire est le seul habilité à accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande.

La réservation doit se faire au secrétariat de la mairie, avec signature d'une convention, remise d'un exemplaire du règlement et dépôt d'arrhes à hau-

teur de 25 % de la location. Au plus tard 2 semaines avant la remise des clés, sont demandés : le solde de la location, une caution de 200 €, une copie d'assurance responsabilité civile. Un état des lieux est réalisé à la remise des clés, ainsi qu'à la restitution des clés.

La salle dispose de vaisselle pour 80 couverts.

